

❖ Promotion des foyers WANROU dans la commune de Kouandé

Les femmes des villages riverains de l'espace de la TBV-Mékrou formées

Grâce aux ressources mobilisées à travers l'initiative « Climato Compatible » du Projet d'appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans l'Ouémé et la Donga, au Bénin (PAdaClim-Bénin) piloté par l'ONG CIPCRE-Bénin, le PNE-Bénin a organisé deux sessions de formation complémentaires de renforcement de capacités au profit des femmes des villages riverains de la tête de bassin de la rivière Mékrou. Ces sessions de formation qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Restauration des écosystèmes de la tête de bassin de la Mékrou (PAREM).

Page 3



❖ Paiement des redevances liées à l'utilisation de l'eau des forages artésiens

Un défi à relever pour la production agricole

Les forages artésiens sont perçus par les communautés comme un « don de Dieu ». Une considération qui fait que les communautés résistent à payer une redevance pour l'utilisation à but multiple de l'eau artésienne. Les expériences conduites par le PNE-Bénin dans le cadre de la 3ème et la 4ème phase du Multi Year Programm (MYP) avec l'appui financier et technique de Protos et de la Coopération technique Belge au Développement, au profit des Communes de Athiémé, Bopa, Dogbo et Lalo sont édifiantes.

Page 4



Edito / Sommaire

EDITORIAL



Le Bénin comme plusieurs pays en Afrique est confronté depuis plusieurs années, au phénomène de la corruption dans tous les secteurs. Les différents rapports de Transparency International (TI) épinglent chaque année tous ces pays en proie à la mal gouvernance.

En 2013, le Bénin était 94ème parmi les 177 pays examinés par l'Indice de perceptions de la corruption (IPC) de TI avec une note de 36 sur une échelle allant de 0 (très corrompu) à 100 (très intègre). Egalement avec les indicateurs mondiaux de la gouvernance de la Banque Mondiale ou l'indice Mo Ibrahim, le Bénin ne parvient toujours pas à se hisser au rang des bons élèves. Déjà, en 2008, dans son rapport mondial 2008 consacré au secteur de l'eau, Transparency International en collaboration avec le Réseau pour l'intégrité de l'Eau (WIN), indiquait que la corruption dans les pays pauvres accroît de 30%, le coût de raccordement au réseau d'un foyer. Ce qui augmente de plus de 48 milliards de dollars US, la facture pour parvenir aux Objectifs du Millénaire pour le Développement en ce qui concerne l'eau et l'assainissement.

Ces dernières années, plus que par le passé, le phénomène semble avoir choisi d'affecter durement le secteur de l'eau et de l'assainissement. Car, après la triste « affaire PPEA2 » apparue suite à l'audit technique, financier et de performance du Programme Pluriannuel Eau et Assainissement II, qui aura davantage écorché et abîmé l'image du Bénin, le secteur a toujours du mal à épouser les bonnes pratiques en matière de bonne gouvernance. Avec les graves cas d'irrégularités concernant la passation des marchés dans le secteur qui sont révélés, le secteur de l'eau

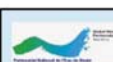
et de l'assainissement est devenu plus que vulnérable. Et ce, malgré un arsenal juridique et institutionnel riche et favorable pour combattre le mal sur tous les plans. On peut citer entre autres, la dernière loi N° 2011-20 du 12 octobre 2011 portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin dont l'avènement devrait contribuer à l'abandon des mauvaises pratiques et promouvoir l'intégrité dans le secteur. Mais, on en est encore loin. Dans un tel contexte qui appelle à un sursaut patriotique pour sortir le Bénin des entrailles de ce phénomène et surtout pour voler au secours des communautés qui subissent encore le stress hydrique, le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin) ensemble avec la coalition WIN, ont entrepris depuis peu, des actions pour contrer le phénomène. Après la Charte de bonne gouvernance pour l'intégrité dans le secteur élaborée et adoptée par tous les acteurs et l'introduction de modules d'intégrité à l'Institut National de l'Eau (INE) pour semer la graine de la bonne gestion chez les apprenants, une étude a été commanditée pour faire la cartographie complète des risques de déficit d'intégrité dans le secteur. Réalisée grâce à l'outil « Evaluation annotée de l'intégrité de l'eau » (EAIE), cette étude a permis de mieux cerner les contours des manifestations de la corruption dans le secteur depuis l'application des lois et règlements à la fourniture des services aux populations en passant par la gestion des investissements destinées à la mise en œuvre des projets et programmes. Dans ce 25e numéro de votre revue les Pages Bleues qui revient sur les ateliers de formation des femmes des villages riverains de l'espace de la Tête de bassin de la rivière Mékrou dans le cadre du Projet d'Appui à la Restauration des Ecosystèmes de la tête du bassin de la rivière Mékrou (PAREM), et de sensibilisation des OSC et médias sur l'application de la directive de la CEDEAO sur les grandes infrastructures hydrauliques, ce numéro relance la réflexion sur le défi du paiement des redevances liées à l'utilisation de l'eau des

forages artésiens est relancée. Egalement, dans la rubrique « Analyse », vous découvrirez, une synthèse du contenu de l'étude sur la cartographie des risques d'intégrité avant de lire l'entretien accordé à Alice Chabi Guiya de Helvetas-Bénin qui martèle qu'« il n'y a pas d'accès durable à l'eau si la question de la gouvernance n'est pas réglée » parlant du projet sur la redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans 4 communes du nord du Bénin. Enfin, dans la rubrique « Tribune des Partenaires », nous vous amenons découvrir l'initiative « Self Test ménagère de la qualité de l'eau de boisson » de ProSEHA-GIZ destinée à améliorer la qualité de l'eau de boisson.

Bonne lecture à chacun et à tous !
Le Coordonnateur national du PNE-Bénin

Sommaire :

- **Editorial**
- **La gouvernance du secteur AEPHA à rude épreuve**
- **Actualité**
- **Promotion des foyers WANROU dans la commune de Kouandé : Les femmes des villages riverains de l'espace de la TBV-Mékrou formées P 03**
- **Paiement des redevances liées à l'utilisation de l'eau des forages artésiens : Un défi à relever pour la production agricole P 04**
- **Application de la directive de la CEDEAO sur les grandes infrastructures hydrauliques : Les OSC et acteurs des médias outillés sur les impacts socio-économiques et environnementaux P 05**
- **Parole aux acteurs**
- **Alice CHABI GUIYA, Chef antenne Parakou de Helvetas : « ... Pas d'accès durable à l'eau si la question de la gouvernance n'est pas réglée » P 06**
- **Tribune des partenaires**
- **Initiative « Self Test ménagère de la qualité de l'eau de boisson » de ProSEHA-GIZ : Améliorer la qualité de l'eau de boisson P 08**
- **Analyse**
- **Etude de la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement : Entre constats et enseignements P 10**
- **Conseils et Innovations**
- **Démarrage du projet tonfuturtonclimat, nouveau défi pour l'implication des jeunes P 13**



Les Pages Bleues

Siège
Placodji (Cotonou)
01BP 4392 Cotonou (RB)
Tél : (229)21311093
E-mail : contact@gwppnebenin.org
Site Web : www.gwppnebenin.org

Directeur de Publication

André ZOGO

Equipe de Rédaction

Aurora E. BOKOU (PNE-Bénin)

Rachel ARAYE K. (PNE-Bénin)

Alain TOSSOUNON (RJBEA)

Armel AHOSSI (PNE-Bénin)

Conception graphique

Technology and Global Visual Communication

Actualité

Promotion des foyers WANROU dans la commune de Kouandé

Les femmes des villages riverains de l'espace de la TBV-Mékrou formées

Grâce aux ressources mobilisées à travers l'initiative « Climato Compatible » du Projet d'appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans l'Ouémé et la Donga, au Bénin (PAAdaClim-Bénin) piloté par l'ONG CIPCRE-Bénin, le PNE-Bénin a organisé deux sessions de formation complémentaires de renforcement de capacités au profit des femmes des villages riverains de la tête de bassin de la rivière Mékrou. Ces sessions de formation qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Restauration des écosystèmes de la tête de bassin de la Mékrou (PAREM).



Les femmes monitrices très motivées

Afin de réduire la pression qu'exerce les femmes sur les ressources forestières de l'espace de la tête de bassin de la Mékrou et une gestion durable des ressources naturelles, le PAREM/

Mékrou a initié trois sessions de formation sur les techniques et utilisations des foyers « WANROU » économiques en bois-énergie au profit de soixante-sept (67) femmes et jeunes des vil-

lages de Yakabissi-centre, Makrou-Wirou et du camp peulh dans l'arrondissement de Birni. Avec l'appui de l'initiative « CLIMATO-COMPATIBLE » du Projet d'appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans l'Ouémé et la Donga, au Bénin (PAAdaClim-Bénin) piloté par l'ONG CIPCRE-Bénin, les sessions de formation se sont étendues vers les femmes de certains villages d'influence de la TBV-Mékrou : il s'agit notamment du village de Goufanrou, retenu de concert avec les autorités communales de Kouandé. Deux sessions de formation ont été organisées au profit de 38 femmes et portent ainsi à 104, le

nombre de femmes formées sur un nombre initial de 80 femmes prévues par le PAREM/Mékrou. A fin septembre 2017, 137 ménages des villages voisins ou d'influence de l'espace de la tête de bassin de la Mékrou ont été impactés et utilisent désormais ces foyers économiques en bois-énergie. Des actions de vulgarisation de ces foyers continuent dans chacun des quatre villages bénéficiaires (Yakabissi-centre, Makrou-Wirou, camp peulh de Yakabissi et Goufanrou) par les monitrices formées. Dans ces villages, l'adhésion est désormais une réalité avec des femmes non formées dans l'équipe de vulgarisation.

Rachel ARAYE KPANOU
Assistante technique au
PNE-Bénin

Les Foyers «WANROU»

La configuration et le mode d'emploi des foyers «WANROU» s'inspirent des systèmes de cuisson traditionnels. Construit en argile ou en terre de termitière à laquelle s'ajoute un cinquième de portion de sciure de bois ou de glumes de riz ou de fonio ou de paille. Il dispose d'une chambre de ventilation séparée de la chambre de combustion (chambre de feu) par une grille de combustion préfabriquée en argile cuite. Un orifice est réalisé dans la chambre de combustion pour permettre l'évacuation de la fumée hors de la cuisine par une cheminée de 80 cm de hauteur en moyenne. La marmite est encastrée dans une chambre de soutien et se pose facilement sur un support marmite du foyer. Le foyer «WANROU» est fabriqué en plusieurs tailles du N°2 au N°30, chacun étant adapté à une taille de marmite correspondante. Sa structure et sa résistance font de lui, un foyer très apprécié des communautés locales et recommandé pour les activités de transformations agro-alimentaires voraces en bois énergie.



.....suivant la formation sur les foyers WANROU

Actualité

Païement des redevances liées à l'utilisation de l'eau des forages artésiens :

Un défi à relever pour la production agricole

Les forages artésiens sont perçus par les communautés comme un « don de Dieu ». Une considération qui fait que les communautés résistent à payer une redevance pour l'utilisation à but multiple de l'eau artésienne. Les expériences conduites par PNE-Bénin dans le cadre de la 3ème et la 4ème phase du Multi Year Programm (MYP) avec l'appui financier et technique de Protos et de la Coopération technique Belge au Développement, au profit des Communes de Athiémé, Bopa, Dogbo et Lalo sont édifiantes.



La valorisation de l'eau des forages artésiens...

9,65 hectares ont été aménagés pour la production agricole, halieutique, la transformation agricole et l'approvisionnement des ménages riverains en eau potable sur les sites de Adamè (Athiémé), Dandévèhounhoué (Bopa), Houéganmè (Dogbo) et Zouhomè (Lalo). Ces aménagements dont la gestion est sous l'autorité des mairies, profitent à 354 personnes (producteurs et leurs ménages). Les forages aménagés profitent aussi aux communautés pour l'approvisionnement en eau potable. Propriétés des communes, les mairies procèdent par

délégation pour la gestion avec un montant du service de l'eau coûtant généralement 10 FCFA la bassine ou le bidon de 20 à 25 litres.

Dans un contexte où l'utilisation de l'eau pour la production agricole n'est pas encore organisée, les premiers essais de tarification de l'eau agricole n'a pas tenu compte de la marge des comptes d'exploitation. Pour corriger ces tarifs et faciliter leur paiement par les producteurs, il a été procédé à l'évaluation des plans de campagne agricole et l'élaboration des comptes d'exploitation de chaque

site. Il s'est avéré que le choix des spéculations et la superficie emblavée influencent la capacité des producteurs à supporter les redevances de l'eau agricole. En effet, la production du crincrin, de la grande morelle, du gombo, du maïs de contre saison, du chou qui sont les cultures les plus rentables sur ces sites, permet aux producteurs d'avoir à la fin de la campagne, une marge brute de 10.000 FCFA en moyenne par cantine (400m²). Sur cette base et tenant compte des amortissements des pièces de rechange des réseaux d'eau installés, une redevance

moyenne de 1000 FCFA peut-être supportée par les producteurs. Ainsi, plus la superficie emblavée est importante, plus les redevances seront conséquentes pour l'entretien des réseaux d'eau dans les exploitations agricoles. Ces données quantitatives devront être internalisées par les autorités au niveau local pour servir d'outils d'aide à la décision concernant la fixation des redevances liées à l'eau agricole. C'est l'un des chantiers sur lequel, le PNE-Bénin travaille avec les autorités locales et les usagers dans les départements du Mono et du Couffo.

Armel AHOSSI
Assistant technique
PNE-Bénin



... une opportunité pour le développement agricole

Actualité

Application de la directive de la CEDEAO sur les grandes infrastructures hydrauliques

Les OSC et acteurs des médias outillés sur les impacts socio-économiques et environnementaux

Le Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-Bénin), avec l'appui technique et financier de Global Water Initiative (GWI/UICN), a organisé un atelier de sensibilisation de la société civile, des médias et d'information du grand public sur la directive de la CEDEAO relative à la construction des barrages. C'était le 30 août 2017 dans la grande salle de conférence de l'INFOSEC de Cotonou.



Photo de famille des participants à l'atelier

Cet atelier s'inscrit dans la perspective de l'application de la directive de la CEDEAO au projet de construction des grands barrages au Bénin notamment les barrages hydro-électriques de Dogo-Bis, Bétérou, Vossa et le barrage hydro-électrique d'Adjaralla dans le bassin de l'Ouémé. Des projets qui figurent en bonne place comme actions phares dans le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG). Cette directive de la CEDEAO adoptée en juin 2017 lors de la 78ème session du conseil des ministres, s'impose à tous les Etats de l'Afrique de l'Ouest dont le Bénin. Pour rappel, le Bénin a fait l'option du développement des infrastructures de mobilisation d'eau, l'une de ses priorités pour accélérer la croissance économique et réduire la pauvreté. Une option qui constitue le fruit d'un long processus de dialogue régional démarré depuis 2009 dans le cadre de la Politique Régionale de l'Eau en Afrique de l'Ouest (PREAO) par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO en collaboration avec l'Union Internationale pour la Conservation

de la Nature (UICN). A terme, ce dialogue devra permettre de limiter les effets néfastes des barrages sur l'environnement et de créer les conditions favorables pour enfin assurer la réalisation d'ouvrages devant contribuer à améliorer véritablement les conditions de vie des populations. L'atelier a réuni les journalistes de toutes les catégories, les représentants des Organisations de la société civile, les membres de réseaux ou plateformes opérant dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, les cadres de l'administration publique de l'eau et de l'agriculture, le Chargé de mission eau et assainissement de la Présidence de la République, les représentants des Partenaires Techniques et Financiers, les opérateurs privés et les membres de la Coordination Nationale du PNE-Bénin. L'ouverture officielle de l'atelier a été effectuée par le Secrétaire général adjoint du Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines, Alain Houéto après le mot de bienvenue de la Coordinatrice nationale par intérim du Part-

nariat national de l'Eau du Bénin et à l'intervention du Chef d'Arrondissement d'Adakplamè, Dègla Tossou, représentant le maire de Kétou. En ouvrant officiellement les travaux, Alain Houéto, a rappelé l'ambition du gouvernement béninois pour la mise en place des grandes infrastructures hydrauliques afin de répondre aux enjeux de développement économique (énergie, sécurité alimentaire), d'accès à l'eau potable d'une population sans cesse croissante et de régulation des inondations. Il a aussi souligné que le Bénin ne peut se soustraire des exigences sous régionales qui appelle à se conformer à la nouvelle directive. Son application permettra à coup sûr, de mieux prendre en compte les préoccupations des populations affectées par les barrages et les effets bénéfiques des grands barrages. Pour terminer, il a réitéré l'engagement et le soutien du ministère à toute initiative d'application de la directive pour le développement harmonieux des projets de construction des grandes infrastructures hydrauliques au Bénin.

Des échanges enrichissants

Au cours de l'atelier, les participants ont eu droit à des communications sur i) la problématique de de construction des grands barrages et le processus de dialogue sur la construction des barrages en Afrique de l'Ouest, ii) les grandes conclusions de la concertation sur le barrage d'Adjaralla, iii) la directive CEDEAO relative au développement des grandes infrastructures hydrauliques en Afrique de

l'Ouest, et iv) les grandes lignes du projet d'aménagement des grands barrages multifonctions au Bénin avec un accent particulier sur le cas de Dogo-Bis, puis des animations vidéos du GWI/UICN sur la sécurisation des droits fonciers des populations affectées par les barrages en Afrique de l'Ouest, la négociation des accords justes entre les pouvoirs publics et les communautés affectées par les barrages, le partage du revenu des grands barrages pour soutenir le développement local, le Projet d'aménagement du barrage d'Adjaralla : enjeu de participation et de prise en compte des lignes directrices de la CEDEAO. Au terme des exposés, un panel a été constitué pour débattre sur l'application de la directive de la CEDEAO au projet d'aménagement du barrage de Dogo-bis. Cette directive de la CEDEAO pour le développement des infrastructures hydrauliques résulte d'engagements consensuels entre les parties prenantes du dialogue régional à la suite de plusieurs concertations régionales dans les bassins. Elle est devenue depuis son adoption par les Etats au sein de la CEDEAO, la norme régionale contraignante en vue de sa mise en œuvre effective. Elle comporte au total 6 axes, 25 recommandations et 77 mesures. Des vifs échanges, plusieurs recommandations ont été formulées en vue de la prise en compte des populations riveraines dans la construction des barrages au Bénin et leur implication effective par les pouvoirs publics depuis l'étape de planification jusqu'à la mise en œuvre des activités. Ceci afin d'atténuer les risques environnementaux qu'elles encourent et de maximiser les potentielles retombées socio-économiques dont elles pourraient bénéficier.

Maxime TEBLEKOU
(PNE-BENIN)

Parole aux acteurs

Alice CHABI GUIYA, Chef antenne Parakou de Helvetas

« ...Pas d'accès durable à l'eau si la question de la gouvernance n'est pas réglée »

Avec l'appui de Global Partnership for Social Accountability (GPSA) financé par la Banque Mondiale, Helvetas met en œuvre un projet sur la redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans 4 communes du nord du Bénin. Ce projet consiste à accompagner quelques communes de la zone d'intervention de Helvetas à assurer une gestion effective et transparente du service public de l'eau. Au terme de ce projet pilote, les acteurs communaux désormais plus engagés comptent plusieurs acquis.



Quels sont les principaux enjeux de ce projet pour la gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement dans les communes cibles ?

Nous saluons les efforts faits par le Bénin avec l'appui des PTF pour l'atteinte des OMD parce que nous sommes à environ 67% de taux de desserte à fin 2015. Mais, vous convenez avec moi que l'existence physique des ouvrages ne garantit pas l'accès effectif au service public de l'eau. Nous savons

aujourd'hui que l'un des défis du secteur, c'est la question de la gestion des ouvrages d'eau potable dans les communes. Nous avons des cas où les ouvrages sont tombés en panne et n'ont pas été réparés pendant des années, d'autres cas où l'ouvrage est fonctionnel mais fermé aux populations pour raison de mauvaise gestion, etc. Dans toutes ces situations, ce sont les communautés qui sont pénalisées et qui se tour-

nent vers des sources alternatives la plupart du temps contaminées. Le Bénin ne gagnera pas l'accès durable de l'eau par tous si la question de la gouvernance n'est pas réglée. Le projet "Redevabilité sociale dans la gouvernance locale de l'eau" est pour nous un projet-réponse à cette question.

Quels sont les principaux résultats obtenus depuis la mise en œuvre du projet ?

Je voudrais rappeler que cette phase pilote du projet n'a duré que huit mois, de la mi-octobre 2016 à juin 2017. Le projet s'est accentué sur trois outcomes, un premier sur le renforcement des autorités communales pour une gestion transparente des redevances, un deuxième sur le renforcement des Associations de Consommateurs d'Eau potable (ACEP) pour le contrôle citoyen et un troisième sur le partage des expériences réussies non seulement entre les communes mais également au niveau départemental et national. Au démarrage du projet, une étude diagnostique sur la gouvernance dans les 4 communes (Gogounou, Ba-

nikoara, Nikki et Pèrèrè) a été faite. Cette étude a été restituée aux communes en présence de tous les acteurs concernés. Elle a permis à chaque commune, de se mirer en matière de gouvernance du secteur et des plans de renforcement ont été élaborés à partir de cette restitution. Et pendant cette courte période, quelques résultats ont été obtenus :

1. Des renforcements de capacités ont été faits à l'endroit des élus, des services communaux avec l'implication des receveurs-percepteurs sur la gestion (mobilisation, traçabilité...) des redevances, la dynamisation du cadre d'entretien et de maintenance des ouvrages simples (CEMOS). Des appuis techniques et financiers ont été également donnés aux communes pour une connaissance exhaustive de leur parc hydraulique, de façon à planifier la mise en délégation totale et pouvoir faire une estimation des recettes attendues de l'eau.

Suite à ces différents appuis, aujourd'hui les 4 communes connaissent :

- le nombre exhaustif des ouvrages d'eau potable de leur commune et cette base de données a contribué à alimenter celle départementale ; le taux de panne ; le taux de délégation effectif des ouvrages ; le taux de recouvrement des redevances d'eau

Parole aux acteurs

- les communes accompagnées ont organisé pour la première fois une reddition publique de compte sur le secteur de l'eau uniquement et ceci au niveau de tous les arrondissements de chaque commune
- un mécanisme (avec des outils) d'amélioration de mobilisation des redevances a été mis en place dans chaque commune : la commune de Pèrèrè est l'un des bons exemples où la mise en place des valeurs inactives a été initiée par la recette perception pour la collecte des redevances, ce qui réduit les risques de détournement dans la mobilisation.
- chacune des communes a amélioré son taux de recouvrement et une étude récente a permis d'évaluer le taux moyen d'amélioration des redevances de 2016 à 2017, de 31%

2° Au niveau des ACEP, des renforcements de capacités ont été également effectués. Cela a permis l'implication des délégués et du bureau ACEP dans les redditions de compte au niveau des arrondissements. Les ACEP ont été également impliqués dans également impliqués dans les processus de réalisation de la programmation communale eau dans les communes de Banikoara et Gogounou où l'élaboration de ce document a été financé par Helvetas. Des plaidoyers ont été faits par les ACEP en direction des autorités communales sur la réparation de certains ouvrages ou sur l'équipement de certains forages non encore équipés (cas de Pèrèrè) etc... Une remarque non moins

importante, le projet a permis la mise en liaison des cellules de participation citoyenne (CPC) de Social Watch et les ACEP. Elles travailleront en synergie dans les plaidoyers liés au secteur de l'eau dans les jours à venir.

Quelle appréciation faites-vous de l'engagement des autorités locales et des mairies ?

Nous avons fait une tournée récente avec notre direction de programme à Banikoara où notre directeur était émerveillé de l'engagement de l'autorité communale, déjà de par la maîtrise des différentes interventions des projets dans sa commune et des résultats obtenus. A l'une des questions qui consistait à savoir quels sont les éléments de succès de telles améliorations dans la gestion du secteur, le maire a répondu que la restitution des résultats de l'étude diagnostique a créé une prise de conscience de l'autorité communale et cela s'est traduit par son engagement pour des résultats améliorés. Tout ceci pour dire que l'engagement des autorités communales s'est fait beaucoup plus ressentir que par le passé bien que le degré ne soit le même d'une commune à l'autre.

Quels sont les défis rencontrés et les approches de solutions envisagées pour la suite du projet?

Comme souligné plus haut, l'engagement des communes n'est pas le même

partout ; toutes les communes n'ont pas la même vitesse dans l'appropriation des formations. Comme approche de solution, il est prévu une évaluation des communes et certainement le classement créera des déclics pour celles qui sont en retard. On note parfois qu'il n'existe pas une bonne circulation de l'information entre les différents acteurs communaux, responsable eau, receveur percepteur, service de mobilisation de ressources etc. Mais je pense que ce n'est pas insurmontable, ce sont des processus qui seront renforcés dans la suite du projet.

Un autre défi est lié au fonctionnement des ACEP qui affichent la volonté de travailler mais ne jouissent pas d'une autonomisation financière. Je pense que ce n'est seulement l'affaire d'un seul partenaire mais cette question reste entière et appelle à une réflexion avec l'ensemble des intervenants du secteur.

Un défi stratégique est que le financement du projet pour la suite reste problématique. Le Global Partnership for Social Accountability (GPSA) n'est plus financé par la Banque Mondiale en ce qui concerne le secteur de l'eau. Cependant, les processus enclenchés ne peuvent pas s'arrêter en si bon chemin. Helvetas lutte pour gagner d'autres financements pour la poursuite de ce projet.

Quels sont les acquis majeurs à capitaliser pour la redevabilité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement dans les communes ?

Nous sommes en train d'élaborer dans le cadre du projet des études de cas sur les expériences réussies. La reddition publique de compte dans le secteur de l'eau est un exemple. Un autre est sur les dispositifs d'amélioration de la collecte de redevances dans certaines communes. Ce sont deux acquis majeurs qui sont en cours de capitalisation.

Votre mot de fin...

Je vous remercie pour l'opportunité que vous nous offrez de parler de ce projet. La question de la gouvernance est capitale et elle est la clé pour l'accès à un service public de l'eau durable. Nous nous réjouissons des résultats positifs que nous avons et recevons des témoignages de la part de certaines missions du secteur qui descendent dans ces communes. Nous avons aussi eu l'occasion de partager les améliorations induites par ce projet dans la redevabilité sociale dans des fora internationaux tels que la Semaine mondiale de l'eau récemment à Stockholm et bien d'autres.

**Propos recueillis par
Alain TOSSOUNON
(RJBEA)**

Tribune des Partenaires

Initiative « Self Test ménagère de la qualité de l'eau de boisson » de ProSEHA-GIZ

Améliorer la qualité de l'eau de boisson

Face au défi de la qualité de l'eau malgré un taux de couverture en eau potable au Bénin de 70%, le Programme Eau, Hygiène et Assainissement (ProSEHA) en collaboration avec la DNSP a mis en place un outil de contrôle de la qualité de l'eau dénommé « Self Test ménagère de la qualité de l'eau de boisson ». Avec le test de la concentration de sulfure d'hydrogène (H₂S) à l'aide de bandes de papier, cet outil permet à toute personne désireuse de connaître la qualité microbiologique de son eau de boisson, de faire l'analyse elle-même. Toute simple, la méthode se révèle efficace.

Malgré la disponibilité des ouvrages, plusieurs études ont montré que l'eau est potable à la source mais pas toujours de bonne qualité à la consommation. L'évaluation d'impact des programmes d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement au Bénin « IOB » conduite par les Coopérations Allemande et Néerlandaise en 2011 a été confirmée en 2013 par l'enquête sur la qualité de l'eau à Djougou et à Lokossa du programme eau potable de la GIZ.

En effet, cette enquête a révélé que seulement 29% des échantillons d'eau prélevés dans les ménages sont conformes aux normes en vigueur relatives à E. coli. A toutes ces études, il faut ajouter les résultats annuels de la surveillance de la qualité de l'eau de la DNSP qui confirment que la qualité de l'eau se dégrade de la source en passant par le transport au ménage. En réponse, le Programme Eau, Hygiène et Assainissement (ProSEHA) en collaboration avec la DNSP a

mis en place un outil de contrôle de la qualité de l'eau dénommé « Self Test ménagère de la qualité de l'eau de boisson ». Un test de la concentration de sulfure d'hydrogène (H₂S) à l'aide de bandes de papier. Il permet à toute personne désireuse de connaître la qualité microbiologique de son eau de boisson, de faire l'analyse elle-même. C'est une méthode simple, efficace et convaincante.

Avec pour objectif d'habituer les ménages à faire régulièrement le contrôle de la qualité de leur eau de boisson, cette initiative favorise ainsi l'amélioration des pratiques d'hygiène de l'eau de boisson au sein des ménages. En 2016, une campagne à titre pilote du Self Test qualité de l'eau a été effectuée dans les 38 communes de six départements de la zone d'intervention du ProSEHA (Atacora, Donga, Mono, Couffo, Ouémé et Plateau). Pour suivre la qualité de l'eau sur toute la chaîne d'approvisionnement, la prise des échantillons d'eau a été faite à trois niveaux à savoir à la source, à la fin

du transport et au point de consommation (réceptifs de stockage). Il convient de retenir que bien que le changement de comportement soit un chantier difficile, entre les deux campagnes, on note que 35% des ménages adoptent de bonnes pratiques d'hygiène de l'eau de boisson comparativement au 29% de 2013 (rapport enquête sur la qualité de l'eau de la GIZ). On peut donc conclure que le Self Test qualité de l'eau de boisson est un bon outil de changement de comportement dans le domaine de la qualité de l'eau de boisson.

Pour l'avenir, vu le succès obtenu auprès des ménages et autorités communales lors de la phase pilote du Self Test qualité de l'eau de boisson, il est nécessaire de passer à l'échelle dans toutes les communes du Bénin. Par ailleurs, ProSEHA réfléchit déjà sur la stratégie de production à grande échelle et d'acquisition à faible coût des Kits par les ménages et autres structures privées.



suite...

Tribune des Partenaires

Initiative « Self Test ménagère de la qualité de l'eau de boisson » de ProSEHA-GIZ

Améliorer la qualité de l'eau de boisson

Schéma de la stratégie utilisée lors de la promotion du self test qualité de l'eau de boisson

Il s'agit de prélever un échantillon d'eau dans un tube à essai contenant le milieu thiosulfate/citrate d'ammonium ferrique qui permet de détecter la présence ou non de certaines bactéries d'origine fécale. En cas de contamination, le contenu du tube prend la couleur noir ou gris du précipité de soufre ferreux. La couleur jaune claire indique que l'eau est de bonne qualité.

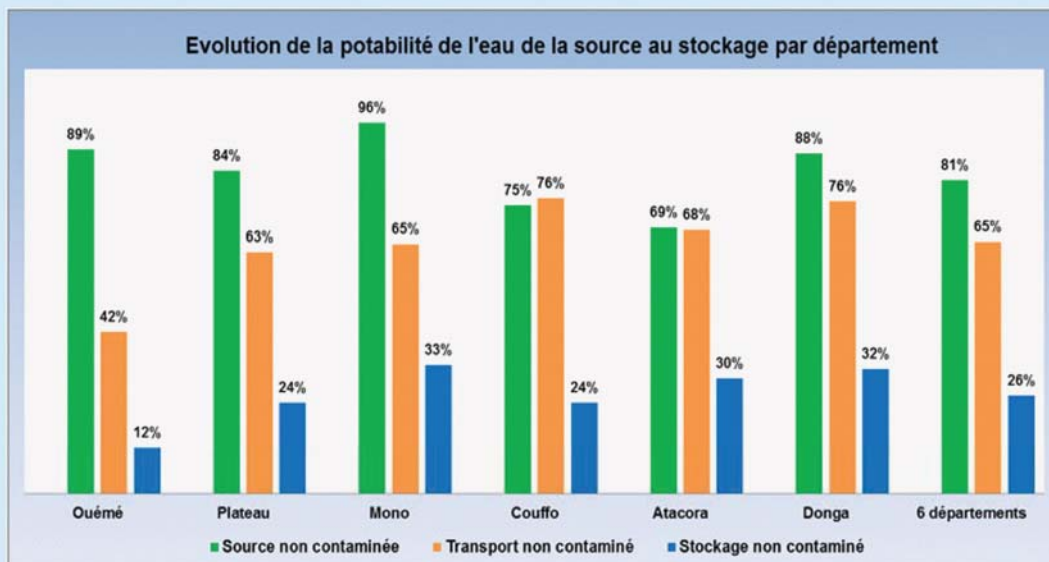
- Une première étape où les ménages ont été entraînés à l'utilisation du kit Self Test. Ce qui leur a permis de prendre conscience de la qualité de leur eau de boisson. Ainsi, ils sont déterminés à changer de comportement. A cette étape, les ménages décident eux-mêmes des mesures d'hygiènes pour garder l'eau potable du puisage à la bouche.



- La deuxième étape a consisté à l'évaluation de la mise en œuvre des mesures d'hygiènes retenues lors du premier passage. Après l'application pendant un certain temps (un à deux mois) des bonnes pratiques retenues, les ménages refont le test pour s'assurer de la maîtrise des bonnes pratiques d'hygiène. Ceci se traduit par la préservation de la qualité de l'eau de la source à la consommation.

La promotion du Self Test qualité de l'eau de boisson est faite en deux étapes

Graphique présentant les résultats obtenus par département et au niveau national pour les trois niveaux de prélèvement.



Ces résultats présentent les mêmes tendances que ceux de la surveillance de la qualité de l'eau de la DNSP (rapport DNSP 2014). La qualité de l'eau se dégrade de la source (81%) au point de consommation (26%).

Analyse

Etude de la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement :

Entre constats et enseignements.

Malgré un riche arsenal juridique et institutionnel, le Bénin reste confronté à de graves cas de corruption dans tous les secteurs y compris le secteur de l'eau et de l'assainissement. Pour attaquer et contrer ces mauvaises pratiques à la racine, la réalisation d'une cartographie des risques s'est imposée comme une étape importante pour la promotion de la bonne gouvernance et l'intégrité dans le secteur. L'exercice s'est déroulé dans un contexte où le gouvernement a fait le pari de mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation du Système national d'intégrité (SNI, 2016).



Le phénomène de la corruption a des conséquences néfastes sur l'accès des communautés à l'eau potable

Partie du postulat que le risque d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau est toute pratique qui porte une entorse au bon fonctionnement d'un ou des différents segments du cycle de gouvernance, l'étude retient également que la corruption dans le secteur de l'eau et de l'assainissement est un acte ou une pratique contraire à l'éthique.

Au nombre des manifestations de ce fléau, on retient entre autres, un échange de ressources économiques (biens tangibles, argent, postes) ou des ressources sociales (faveurs, recon-

naissance sociale et pouvoir) ; des formes de déviance/d'abus de l'autorité publique à des fins essentiellement privées ou d'abus des prérogatives officielles pour en tirer un gain personnel.

Ainsi, réaliser cette cartographie des risques de déficit d'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement revenait avant tout, à faire une revue de chaque segment du cycle de la gouvernance du secteur notamment depuis le cadre normatif (lois, réglementation) jusqu'au suivi-évaluation tant du développement que de

la gestion de la ressource eau et des services y afférents en passant par la programmation, le financement, la passation des marchés, la réalisation et le contrôle des travaux, l'exploitation et la maintenance.

L'étude précise qu'il s'agit de « procéder à l'identification des domaines d'activités à risques de déficit d'intégrité pouvant, entre autres, générer des opportunités de corruption dans le cycle de gouvernance du secteur, et de formuler des actions à mettre en œuvre pour mieux y remédier les risques identifiés ». Pour y arriver, elle signale que les risques de déficit d'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ont été retenus en parcourant les fonctions que des acteurs/ des institutions ainsi que leurs interactions. Dans cet exercice, l'outil utilisé et qui a fait ses preuves est l'Évaluation Annotée de l'Intégrité de l'Eau (EAIE). Mis en place par le réseau WIN, la méthodologie de l'EAIE est « une approche d'évaluation rapide basée sur les jugements des participants reconnus pour leurs expertises diverses dans

le sous-secteur ciblé ».

Quelques résultats obtenus

Pour chaque aspect du secteur, l'étude a permis de faire l'analyse par domaine à risque (politique et législations, réglementation, projets et programmes d'investissement, prestations, législation anti-corruption et application). Des notes moyennes d'évaluation des groupes et consolidées par domaine à risques et par pilier de l'intégrité ont été attribuées.

Dans le sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural, les participants ont attribué une note de 2,2 au pilier de la transparence pour les politiques et les législations pour signifier que les politiques publiques et la législation en rapport avec le sous-secteur sont favorables. Mais, elles « comportent encore d'importantes lacunes ou déficits d'intégrité ».

Néanmoins, ils notent quelques avancées en ce qui concerne l'existence des documents de politique sur l'eau, la

Analyse

Etude de la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement :

Entre constats et enseignements.

loi portant gestion de l'eau et de ses textes d'application, "stratégie AEP" en milieu rural, la mise en place des outils de transfert de compétences des structures sectorielles aux communes... Considérant le pilier de la redevabilité, une note moyenne de 1,6 a été attribuée pour les politiques et législations du sous-secteur pour dire que les efforts sont insuffisants et que la reddition des comptes à tous les niveaux dans le sous-secteur n'est pas encore effective. Pour le 3e et dernier pilier de l'intégrité qu'est la participation, la note moyenne obtenue de 1,9 proche de 2, révèle qu'il y a des points positifs dans les politiques et stratégies pour garantir la participation des usagers (création des ACEP). Seulement, des déficits existent comme entre autres, la non accessibilité à tous les acteurs aux informations disponibles en des formats et supports inappropriés ou la faible vulgarisation des Plans Communaux Eau (PCEau).

En ce qui concerne les projets et programmes d'investissement, au titre du pilier transparence, la note 2 attribuée nous enseigne que les règles relatives à la conception,

à la passation des marchés (appels d'offre) et aux audits financiers sont assez bien établies mais il existe « d'importantes limites ».

Au nombre de ces limites, les participants retiennent entre autres, la faible cohérence des programmes nationaux avec les outils de planification des communes bénéficiaires, l'insuffisance d'audit financier des structures de l'Etat en ce qui concerne les financements intérieurs, les règles de passation de marchés qui laissent libre cours à diverses interprétations. En matière de prestations de service, l'exercice au niveau du pilier transparence nous signale que bien que les règles soient établies, il y a « d'importantes lacunes ». Elles ont noms : la non mise en application des règles établies avec la persistance de l'impunité - les règles sont contournées et aucune sanction ne s'en suit ; le non-respect des clauses techniques dans la construction et la gestion des ouvrages à cause des dessous de table et de certaines complexités. Au total, en dehors de l'Approvisionnement en Eau Potable en milieu rural, l'étude s'est intéressée aussi à l'AEP en milieu urbain, à l'assainissement en

milieu urbain, à l'irrigation toujours en tenant compte des trois piliers de l'intégrité et des domaines à risque définis par l'outil EAIE.

Ce passionnant exercice a permis de révéler au grand jour, avec l'application de l'outil EAIE et la contribution des acteurs aux profils différents, les forces et faiblesses en matière de prise en compte de chacun des piliers de l'intégrité et de faire des recommandations.

S'il permet de se rendre compte que les informations sont disponibles sur l'AEP en milieu rural et l'AEP en milieu urbain comparativement aux deux autres sous-secteurs (irrigation et l'assainissement en milieu urbain), en général ces deux sous-secteurs, disposent de politiques et législations bien élaborées. Pour la réalisation des ODD, le défi à relever reste leur actualisation pendant qu'en matière de Redevabilité et de Participation pour chacune des 5 zones à risques, plusieurs insuffisances sont identifiées pour être corrigées.

En conclusion, l'étude indique que « la mise en place des points focaux sur l'intégrité dans les différents ministères et institutions du Bénin constitue une belle oppor-

tunité pour le secteur de l'eau et assainissement afin de définir un plan d'actions de mise en œuvre des recommandations formulées, à court, moyen et long termes ». Aux acteurs de jouer pour faire de l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, une réalité au Bénin.

Alain TOSSOUNON
(RJBEA)

Analyse

Etude de la cartographie des risques d'atteinte à l'intégrité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement :

Entre constats et enseignements.

Objectifs de l'Evaluation Annotée de l'Intégrité de l'Eau et les zones à risques

L'EAIE met en avant les points forts et notamment les faiblesses du cadre de gouvernance, qui rendent le secteur de l'eau vulnérable aux pratiques/ risques de non-intégrité dont la corruption.

Les principaux objectifs de l'EAIE se présentent comme suit :

- faire l'état des lieux de l'intégrité dans un ou plusieurs sous-secteur (s) spécifique (s) ou du secteur de l'eau tout en mettant en avant les risques de déficit d'intégrité ;
- identifier des zones nécessitant des interventions prioritaires pour renforcer l'intégrité ;
- sensibiliser, au moyen des résultats, l'opinion sur l'état de l'intégrité dans le(s) sous-secteur(s) évalué(s) et inciter les acteurs du secteur à entreprendre des actions amélioratives ;
- offrir aux acteurs dont les décideurs politiques, les organismes de contrôle et de régulation, le secteur privé et les organisations de la société civile un cadre d'actions prioritaires pour améliorer la gouvernance et l'intégrité de l'eau d'une part ; et assurer le suivi des changements escomptés d'autre part.

Tableau 1: Les principaux domaines à risque

Zones à risque	Note explicative
Politique et législation	La politique et la législation officielle en place dans le sous-secteur spécifique.
Réglementation	<ul style="list-style-type: none"> • Existence et application de règles concrètes (allocation de droits à l'eau, tarification, normes de qualité, normes de services, taux de captage, etc.). • Existence et fonctionnement actif des institutions (cellules de contrôle, commissions des ressources en eau ou équivalents).
Projets et programmes d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • Comment les ressources financières dans un sous-secteur donné sont dépensées pour répondre aux besoins des bénéficiaires et assurer le service public. • Comment les institutions concernées sont contrôlées sur l'ensemble du cycle de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des projets.
Prestation de service	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation des services et contrôle des institutions respectives.
Législation anti-corruption	<ul style="list-style-type: none"> • La législation anti-corruption spécifique en place dans un pays donné et son application.

Tableau 2: les piliers de l'intégrité utilisés dans l'EAIE

Piliers de l'intégrité	Note explicative
Transparence	<ul style="list-style-type: none"> • Existence de procédures, accords et contrats écrits qui définissent les rôles et les responsabilités des acteurs. • Tout fonctionnaire, dirigeant et administrateur doit se comporter de manière visible, prévisible et compréhensible.
Redevabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Application des procédures et accords écrits, et le cas échéant, leur respect potentiel par les acteurs (Redevabilité interne).
Participation	<ul style="list-style-type: none"> • Expression de la règle de base de la démocratie • Possibilité pour le public, les usagers ou leurs représentants d'accéder à l'information, d'influencer la prise de décisions, de déposer des plaintes et d'être entendus (Redevabilité externe). • Elément important pour les institutions publiques et les prestataires de service, pour mieux comprendre et répondre aux besoins et les intérêts du public et des consommateurs.

Conseil et Innovations



Démarrage du projet tonfuturtonclimat, nouveau défi pour l'implication des jeunes

Le Secrétariat International de l'Eau, le Partenariat régional de l'eau de l'Afrique de l'Ouest (Global Water Partnership Afrique de l'Ouest), les Partenariats Nationaux de l'Eau du Burkina Faso et du Bénin et Eau Vive/Direction Togo, partenaires du projet #tonfuturtonclimat, vont travailler durant les deux prochaines années à mettre en œuvre ce projet qui vise à renforcer les capacités des jeunes du Burkina Faso, du Bénin et du Togo dans le domaine des changements climatiques à travers le développement de trois micro-initiatives liées à l'agriculture et la foresterie pilotées par les jeunes!

Dans chaque pays, une action terrain menée par les jeunes sera réalisée en plus d'une série de formations destinées aux jeunes participants ainsi que des activités de sensibilisation du grand public et des autorités locales aux enjeux climatiques touchant leur région.